



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Loi 3DS - COMITE DE SUIVI de transfert 3DS État – Collectivités 9 janvier 2026

Le 09 janvier 2026

En présence de :

Mme Anne DEBAR, la DRH,
Ses collaborateurs

La direction générale des collectivités locales (DGCL)

M. Hubert POULLOT – Vice-président de la Côte d'Or en charge des infrastructures routières –
Représentant de l'Association des Départements de France (ADF),

CFDT :

Rémi HUTINET – UFETAM CFDT
Michel CHESTA – INTERCO CFDT



But de la réunion :

Installation du COSUI du transfert d'une nouvelle partie du réseau routier national (Loi 3 DS) avec pour objectif de :

- Etablir un bilan qui sera présenté au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) ainsi qu'au CSAM du MTE

Ordre du jour :

1. Accueil et rappel du contexte de la mise en place du comité
2. Rappel du processus de transfert 3 DS et de son avancement
3. L'accompagnement des agents
4. Prochains rendez-vous

Début des échanges :

Après un préambule de la DRH, M. POULLOT prend la parole pour se présenter et excuser le Président Nicolas LACROIX (PCG du Conseil départemental de la Haute-Marne) qui n'a pu être présent ce jour pour cause du passage dans son département de Michel FOURNIER, Ministre délégué auprès de la ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, chargé de la Ruralité.

Il rappelle le report par 2 fois de cette réunion et met en avant l'importance de ces échanges.

Il préconise aux OS de faire remonter tous problèmes vis-à-vis des personnels transférés directement auprès des départements ou métropoles concernés !

Il rappelle l'objectif d'ADF d'assurer le meilleur service aux citoyens car les collectivités territoriales ont la responsabilité de 80% du réseau routier national.

Lectures des déclarations liminaires de certaines OS – [Dont celle de la CFDT.](#)

Le comité est un lieu d'échanges sur les conditions du transfert des services consécutifs à la mise en œuvre de la loi 3DS (son article 38) et d'exercice du droit d'option par les agents concernés.

Le bilan global de ces transferts sera examiné par le comité en 2027 en conclusion de ses travaux.



Il est rappelé que ce comité de suivi n'a pas vocation à examiner les conséquences et à analyser la mise en application de l'article 40 de la Loi 3DS, concernant la mise à disposition de routes à certaines régions volontaires (Grand Est et AURA)

La **CFDT** a profité de la présence du représentant d'ADF et de la DGCL pour réaffirmer qu'il est tout de même incroyable que des élus locaux fassent le constat des taux d'endettement de la plupart de leur collectivité et/ou de métropole et dans le même temps réclament ou acceptent de reprendre toujours plus de compétences de l'Etat ! Tout en sachant que si l'Etat s'engage à reverser des compensations financières durant un temps donné, il n'y a rien de pérenne ! Et qu'au-delà de ce temps les collectivités/métropoles devront assumer seules les coûts financiers !

La **CFDT** s'interroge également sur les motivations d'élus locaux à reprendre des compétences de l'Etat alors que ceux-ci fonctionnaient très bien ! De très nombreux usagers de la route font le constat de la dégradation du réseau routier depuis que les DDE ont disparues !! Où va l'argent des radars automatiques, des voitures banalisées qui verbalisent à tour de bras sur les réseaux ? Le fruit financier de ces prélèvements fiscaux déguisés sous le couvert de la prévention routière ne devrait-il pas être sacré en étant uniquement dévolu aux aménagements et à l'entretien des réseaux du transport !?

Eh bien non le réseau routier national n'était pas mal entretenu avant ! C'était tout le contraire !

Que les collectivités veuillent aujourd'hui reprendre de plus en plus de ce réseau est un fait le résultat d'un canular géré par un Etat qui ne fait plus son travail depuis des années en ne donnant pas les moyens nécessaires aux DIR pour assurer correctement leurs missions ! Ni humains ! Ni matériels !

Nous ne blâmerons donc pas de ces élus qui tentent de faire à la place de (...) pour la préservation des réseaux sur leur territoire.

Alors oui la **CFDT** par ces transferts incessants de compétences s'inquiète de ce rétropédalage vers ces temps passés et lointains qui ne vont qu'engendrer davantage d'iniquité entre les territoires selon qu'ils soient riches ou pauvres et donc entre les usagers empruntant quotidiennement le réseau routier.

Ces transferts des routes a fatallement des incidences sur les personnels qui certes bénéficient de statuts de la FPT. Pour autant, selon la volonté et les moyens des élus locaux, les moyens alloués aux agents pour mener leurs missions peuvent fluctuer. Parce qu'ils sont gérés et rémunérés du niveau politique local, leur déroulement de carrière pourra d'autant plus être impacté (ratios des promotions par catégorie)

Nous rappelons l'attachement de la **CFDT** à l'ensemble des personnels impactés hier, aujourd'hui et demain par ces vagues successives d'abandon de mission de l'Etat !

Ce sont eux qui garantissent un niveau de service public homogène lorsqu'ils sont gérés nationalement par des politiques communes en matière de transport !